

Mise en service depuis le 1^{er} octobre 2004, la collecte sélective remporte un franc succès, générant et c'est le revers de la médaille, une consommation de poches jaunes sans précédent. Par conséquent et afin de limiter les coûts de gestion, le conseil communautaire a décidé de vous doter d'un bac de 140 litres à couvercle jaune qui s'avèrera, moins onéreux et plus pratique à l'usage pour vous. Comme vous avez pu le remarquer un autocollant rappelant les règles de tri a été apposé sur une face de la cuve de votre bac pour vous permettre de reconnaître les produits recyclables. Pour les distraits, un petit rappel s'impose.

Seuls peuvent être recyclés :

- LES PLASTIQUES

Les cubitainers, les bouteilles d'eau, de lait, de produits ménagers et corporels sont recyclables. **Les autres produits en plastiques, tels les films de suremballages, les CD et les bouteilles d'huiles, doivent être mis dans le bac à déchets ménagers, car non recyclables.**



- LES RECIPIENTS EN METAL



Les cartouches de chasse et les piles ne sont pas recyclables même après utilisation.

- LES PRODUITS EN CARTON OU EN PAPIER



Ne déchirez pas vos documents en petits morceaux, car ceux-ci, du fait du processus technique de la chaîne de tri, passent automatiquement dans les refus de tri.

LES AUTRES PRODUITS NE DOIVENT PAS ETRE MIS DANS LE BAC DE TRI A COUVERCLE JAUNE.

Lors d'échantillonnage des déchets de tri, nous trouvons régulièrement chaussures, pulls, restes de repas... Mis à part la surprise de trouver ce type de matière, il faut garder à l'esprit que le refus coûte cher à la collectivité et à travers elle, vous coûte cher.

Pour information, une tonne de produits incinérés, tel que les ordures ménagères, vous coûte 80 €. Une tonne de refus de tri vous coûte 206 €.

Par ailleurs, je vous invite à terminer le stock de poches jaunes, en votre possession, avant d'utiliser le bac à couvercle jaune qui vous a été délivré.

Pour tout renseignement, le N° vert **0 800 800 644** (appel gratuit), est à votre disposition. De plus vous trouverez des informations utiles sur le site internet de votre Communauté de Communes Médullienne, à l'adresse suivante www.cdcmedullienne.fr

Dominique GODEFROIX.
Technicien Communautaire assermenté.

Claude BLANC.
Président de la Communauté
de Communes Médullienne.